

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

Le diagnostic du SDER, réalisé par la CPDT, se termine et sera présenté au colloque de la CPDT « Territoires wallons : Horizons 2040 » les 20 et 21 novembre.

10 formation

La dimension du paysage dans l'aménagement du territoire.
Rencontre avec la conseillère de la commune de Clavier, Isabelle Poussart.

12 publications de la CPDT

Le « pic du pétrole » fait l'objet d'un article dans Territoire(s) wallon(s) et d'un nouveau dépliant.

Novembre 2011

Edito

N° 28

Par Philippe Henry*

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) constitue, avec le CWATUPE, l'un des leviers d'action principaux pour mieux développer le territoire wallon. Adopté en mai 1999, ce document, aujourd'hui dépassé, doit être actualisé.

Au début de cette année, j'ai fait mener une évaluation de sa praticabilité et de sa lisibilité. Selon cette étude, pour renforcer son rôle d'orientation et mettre les acteurs du développement territorial en capacité de suivre ses options, le SDER doit :

- territorialiser les différentes politiques, suivre la mise en œuvre quantitative et qualitative des objectifs retenus ;
- éclairer et orienter les pouvoirs locaux afin de leur permettre de développer leurs propres stratégies en matière de développement territorial (Schémas de structure communaux notamment) et de décliner, à leur échelle, les objectifs régionaux ;
- encadrer les autorités publiques (régionales et infra-régionales) dans leur prise de décisions en matière d'auto-risation.

Pour fonder l'actualisation du SDER, j'ai également proposé au Gouvernement de confier à la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) la mission de réaliser un diagnostic prospectif du territoire wallon, en répondant à six défis majeurs :

- amener la Wallonie sur la voie d'une compétitivité durable ;
- accueillir plus de 500 000 ménages d'ici 2040 ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050 ;
- anticiper une forte hausse des prix de l'énergie ;
- maîtriser la demande en mobilité, encourager le report modal ainsi que l'accès aux transports pour tous ;
- assurer une cohésion sociale et territoriale.

La méthode a consisté à croiser ces défis avec :

- les caractéristiques de seize secteurs : habitat, transports, activités économiques...
- une analyse spatiale approfondie : occupation du sol, relations villes-campagnes...

Ces trois approches complémentaires ont permis d'identifier les enjeux principaux, c'est-à-dire les problématiques qui comportent un potentiel de changement et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour déterminer une stratégie.

Les Administrations du Service public de Wallonie (SPW) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ont apporté un appui précieux à ce travail. L'Institut Destrée a accompagné la démarche prospective par l'élaboration de scénarios permettant de se projeter dans ce que pourrait devenir le territoire wallon à l'horizon 2040.

L'actualisation du SDER peut désormais commencer en s'appuyant sur une base solide. Je viens de désigner l'auteur de projet qui est chargé de mener à bien cette mission en y associant les administrations, les acteurs régionaux et les autorités locales.

Je serai attentif à l'insertion de la Wallonie dans le contexte européen, notamment en affirmant sa position par rapport aux Régions voisines.

J'accorde une importance particulière aux articulations du SDER avec le prochain plan air-climat, l'évaluation et la réforme du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), et la Stratégie régionale de Développement durable de la Wallonie, cette dernière étant mise en place par mon collègue Jean-Marc NOLLET.

Le colloque de ces 21 & 22 novembre ambitionne l'appropriation du diagnostic par les acteurs de la Wallonie, pour que chacun puisse contribuer à la définition de la vision pour le territoire wallon, que je proposerai au Gouvernement dans les prochains mois.

Couverture :
Dinant (Photo : D. Istaz)

* Philippe Henry est Ministre du Gouvernement wallon, en charge de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité.

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :
Ghislain Géron, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
ghislain.geron@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 05

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227 - 6010 Charleroi
vcawoy@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Valérie Cawoy**

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**,
Martin Grandjean
et **Alain Malherbe**

ULg-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
4000 Liège
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)

Coordination : **Jacques Teller**,
Emilie Droeven
et **Jean-Marc Lambotte**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. florence.lechat@spw.wallonie.be

Editeur responsable : Ghislain Géron
Rédaction : Dominique Istaz
Crédit photographique : A. Coppens, D. Istaz, I. Poussart, D. Van Acker (Dircom-SPW)
Graphisme : Debie Graphic Design
Mise en page : Régis Baudy
Impression : JacOffset

La lettre N° 29
paraîtra en mars 2012

Colloque de la CPDT

Territoires wallons : Horizons 2040

Le SDER, le Schéma de Développement de l'Espace Régional, a été adopté il y a douze ans. Ce document d'orientation qui préside aux grandes décisions d'aménagement va être actualisé en fonction des nouveaux défis rencontrés par nos sociétés. Préalablement à cette actualisation, le Gouvernement wallon a chargé la CPDT de réaliser l'actualisation du diagnostic territorial de la Wallonie.

Dans le n° 26 de la Lettre, nous développons le cadre et les objectifs de la principale recherche dévolue à la CPDT pour la subvention 2010-2011 : la mise à jour du diagnostic territorial du SDER, c'est-à-dire une étude scientifique préalable de ce qui attend la Wallonie aux horizons 2020 et 2040. Il s'agit de mettre à la disposition du Gouvernement wallon les résultats nécessaires pour l'actualisation du SDER en rapport aux défis identifiés entre autres dans sa Déclaration de Politique Régionale. Nous voici à la fin de la subvention et les résultats attendus sont prêts. Ils seront présentés lors du colloque des 21 et 22 novembre : « *Territoires wallons : Horizons 2040* », en même temps que les scénarios prospectifs auxquels ils ont servi de base. Ces scénarios, débattus en ateliers sous-régionaux et mis en contexte vis-à-vis d'autres expériences de prospective territoriale, seront au centre des discussions. Ils seront déclinés en quatre thèmes (économie, mobilité, environnement et résidentiel) et confrontés à la pratique des acteurs. Les scénarios mettront en perspectives les enjeux, feront ressortir des visions simplifiées par rapport à la complexité des défis et des approches sectorielles et spatiales, et tenteront de vulgariser des images possibles du territoire wallon aux horizons 2020 et 2040. Ces scénarios

extrapoleront divers futurs possibles du territoire wallon selon les choix qui seront faits d'aller dans telle ou telle direction.

Ces scénarios ont été construits sur la base du diagnostic territorial du SDER qui identifie les variables-clés pertinentes au niveau territorial, les tendances et les hypothèses d'évolution. Cet important travail en amont, réalisé par les chercheurs de la CPDT, a développé durant l'année trois approches différentes, qui s'articulent et interagissent entre elles : dans un premier temps l'analyse des défis auxquels est confrontée la Wallonie, ensuite la façon dont ils sont intégrés dans des thématiques sectorielles et spatiales, pour lesquelles un état des savoirs a été développé. Ce travail a aussi été alimenté par l'analyse des documents stratégiques, sectoriels et de planification territoriale.

Des défis pour la Wallonie

Le Gouvernement wallon a retenu six défis prioritaires pour la Wallonie, justifiant une révision du SDER. Dans la période actuelle, ceux-ci sont de plus en plus liés aux contraintes extérieures, européennes et internationales. Ils concernent la démographie, l'énergie, le climat,

la compétitivité, la cohésion sociale et la mobilité. Dans l'étude, ces défis ne sont pas hiérarchisés et sont traités sur un pied d'égalité, bien que leur nature soit différente. Par exemple, l'aménagement du territoire en tant que tel n'a pas de prise sur la démographie alors que la mobilité constitue, depuis ses origines, un de ses champs d'action prioritaires. Le défi climatique est, quant à lui, encadré par les engagements internationaux de la Belgique et, indirectement, de la Wallonie, ce qui n'est pas le cas de la cohésion sociale, par rapport à laquelle des divergences entre les Etats de l'Union européenne existent.

L'étude met l'accent sur la manière dont ces défis se traduisent spécifiquement sur le territoire wallon, en identifiant les tendances d'évolution observées et les hypothèses pour 2020 et 2040 ainsi que les pressions face auxquelles l'aménagement du territoire doit apporter des réponses. Elle relève les enjeux territoriaux et les principaux leviers d'action pour y répondre. Il n'est bien sûr pas possible, dans cet article, de développer les analyses et les résultats de cette recherche : nous nous limiterons donc à pointer quelques éléments.

Le défi démographique consiste à anticiper les besoins de la population, en termes



Colloque de la CPDT
Territoires wallons : Horizons 2040

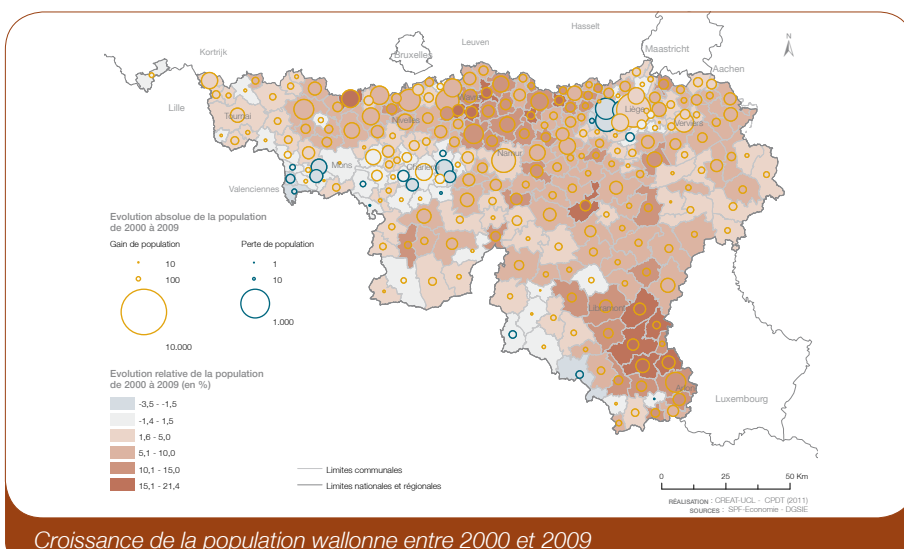
d'offre en logements, services, modes de travail, modes de déplacements, énergie... dans une optique de développement durable et de préservation des ressources. En Wallonie, il est la résultante de trois dynamiques démographiques majeures interdépendantes : la croissance de la population, son vieillissement et l'instabilité de la structure des ménages. Ces dernières années, la population wallonne a augmenté principalement en raison des dynamiques migratoires en provenance des pays frontaliers et dans une moindre mesure des pays de l'Est et du Sud. Selon les prévisions, elle atteindra 3.725.000 habitants en 2020 et 4.085.000 en 2040. Le vieillissement de la population est lié à l'accroissement continu de l'espérance de vie et à l'arrivée massive dans le troisième âge de la génération du « baby boom ». Les projections pour 2020 tablent sur un accroissement de 28 % du nombre de personnes de 60 à 70 ans par rapport à 2010 et d'ici 2040 sur le doublement des personnes de plus de 80 ans. L'instabilité de la structure des ménages se traduit quant à elle par l'augmentation du nombre de ménages isolés et monoparentaux, allant de pair avec une diminution continue de la taille moyenne des ménages. Ce parcours

de vie plus chaotique s'accompagne d'une précarisation de certains ménages (familles monoparentales, personnes isolées, en particulier âgées).

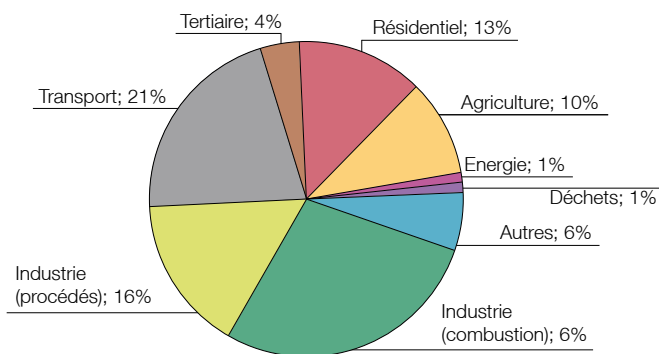
L'aménagement du territoire peut développer des stratégies d'adaptation, comme la production de logements et le développement de services rencontrant les nouveaux besoins. Les perspectives de population permettent d'avoir une idée assez précise de l'évolution quantitative et de la localisation de ceux-ci. Le vieillissement de la population et l'instabilité des parcours de vie plaident aussi pour une nouvelle conception urbanistique et architecturale avec des bâtiments et espaces publics évolutifs et modulables. Par ailleurs, les outils d'affectation du sol et les stratégies de mise en œuvre foncière peuvent canaliser les phénomènes migratoires en modulant l'attractivité de certaines zones : l'équilibre territorial est à rechercher à l'échelle des bassins de vie, la plupart des changements de domicile se faisant au sein de la même commune ou du même arrondissement.

Le défi climatique consiste à réorganiser les sociétés pour limiter au maximum les

émissions de gaz à effet de serre (GES) qui alimentent le réchauffement climatique global (mesures d'atténuation) et à faire face aux impacts qui ne peuvent plus être évités (mesures d'adaptation). En 2010, le Gouvernement wallon a pris l'engagement de réduire les émissions de GES d'ici 2020 de 30 % par rapport à 1990 et des résultats ont déjà été atteints, avec une diminution de 26,7 % entre 1990 et 2009. Cependant les tendances sont contrastées selon les secteurs : en diminution en ce qui concerne l'énergie, l'industrie et les déchets mais en forte croissance au niveau des transports routiers (+ 43,9 % entre 1990 et 2009). Globalement, les émissions de GES en Wallonie restent importantes, du fait d'industries fortement émettrices et d'une structure du territoire caractérisée par une forte périurbanisation, la dispersion de l'habitat et la séparation des fonctions. La stratégie d'atténuation du changement climatique implique de réduire ces émissions en adaptant la structure territoriale wallonne : diminuer les besoins de mobilité au travers d'une localisation plus adéquate des fonctions (résidence, travail, loisirs...) et améliorer les performances énergétiques du parc bâti. En matière d'adaptation, les incidences potentiellement négatives du changement climatique sont spécifiques à chaque territoire. La Wallonie est donc la mieux à même d'évaluer sa propre vulnérabilité ainsi que les actions à mener pour la réduire. Au regard des connaissances actuelles, le changement climatique pourrait avoir des conséquences notables sur les écosystèmes fragilisés et sur la biodiversité. Trois secteurs semblent davantage concernés et devoir faire l'objet de mesures territoriales : la gestion de l'eau (pénurie), la gestion des risques d'inondation (aggravation des risques) et l'exploitation forestière (sensibilisation aux invasions et maladies, feux et tempêtes). Enfin, la vulnérabilité des villes à l'augmentation des températures maximales



Colloque de la CPDT Territoires wallons : Horizons 2040



Répartition des émissions wallonnes de GES par secteur en 2009 - SOURCES : SPW-AWAC, 2011

estivales tant diurnes que nocturnes est, de par leur structure et leur densité de population, plus importante que celle des zones rurales ou forestières voisines.

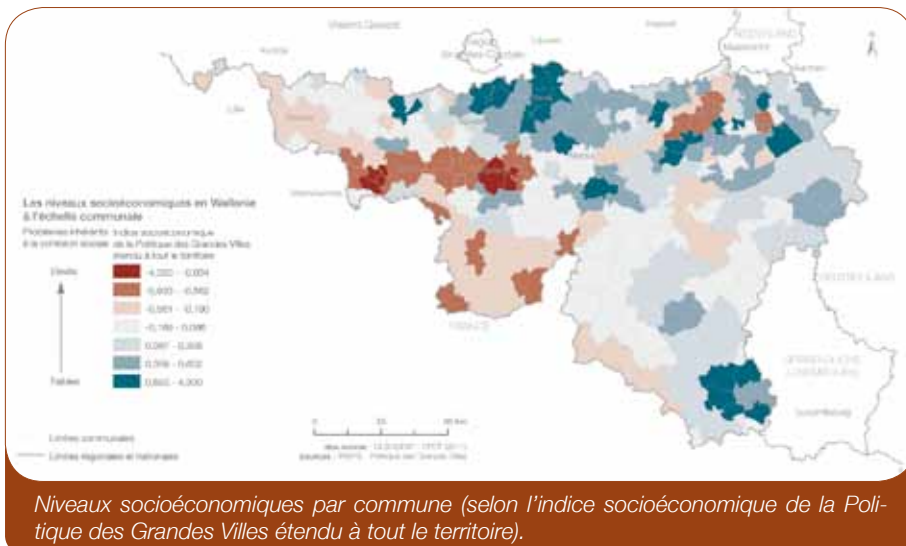
Le défi énergétique est considérable puisque l'énergie intervient dans tous les aspects de la vie. Or la Wallonie est très dépendante de combustibles fossiles importés, dont les réserves mondiales sont épuisables ; son approvisionnement énergétique est donc un enjeu crucial. En outre, la raréfaction des ressources pétrolières induit le risque de voir flamber les coûts d'approvisionnement, pénalisant la compétitivité de l'économie wallonne et le pouvoir d'achat des ménages. Le « pic du pétrole » aura des effets spatialement différenciés : les ménages des communes les plus éloignées des villes seront les plus touchés en raison de trajets domicile-travail plus longs et de logements plus énergivores. L'organisation du territoire en faveur d'une mobilité moindre et moins consommatrice d'énergie (surtout fossile), suppose la lutte contre l'étalement urbain, un rapprochement entre lieux de résidence, d'activités et de services, et la mise en place d'une bonne desserte par transports en commun (ce qui touche le comportement des habitants dans leur choix de localisation et de modes de transport) ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Par

ailleurs, il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique de la Wallonie et de renforcer son autonomie énergétique par la présence sur le territoire de capacités de production d'énergie et d'infrastructures de transport et distribution suffisantes. Une bonne gestion de l'aménagement du territoire et la mise en place de mesures d'encouragement conditionnent la production d'énergies renouvelables. L'exploitation de celles-ci à grande échelle requiert de l'espace là où la ressource est disponible. De ce point de vue, la Wallonie est tributaire d'un habitat très dispersé qui augmente les besoins en énergie et en infrastructures de distribution et qui rend l'espace moins disponible, contraignant les possibilités de valorisation des ressources locales. La restructuration de la production et des réseaux devrait permettre de diminuer progressivement la consommation de la Wallonie en énergies fossiles.

Le défi de la compétitivité. Pour la Commission européenne, la compétitivité est « la capacité de produire des biens et des services qui répondent aux conditions des marchés internationaux et, en même temps, de hauts niveaux de revenu viables ou, plus généralement, la capacité (des régions) à générer, tout en étant exposé à la compétition extérieure, de hauts niveaux de revenu et d'emploi ». Le po-

sitionnement wallon au sein des régions limitrophes est un facteur important. Les stratégies wallonnes sont conditionnées par les priorités européennes, comme la « stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », définie par la Commission européenne en 2010 et qui repose sur trois priorités : une croissance intelligente (connaissance et innovation), durable (plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive) et inclusive (fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale).

A l'échelle de l'Europe du Nord-ouest, les territoires français et wallons se caractérisent par des niveaux de produit intérieur brut par habitant relativement faibles, proches voire inférieurs à la moyenne européenne, tandis que les territoires flamands et néerlandais se singularisent par des valeurs nettement plus élevées. Les écarts sont particulièrement importants vis-à-vis des zones métropolitaines proches comme Bruxelles, Paris, Luxembourg, la Randstad, l'enjeu étant dès lors de tirer parti de leurs dynamiques. De 1997 à 2008, la Wallonie affiche un taux de croissance similaire à celui de Flandre et légèrement inférieur à la moyenne européenne, ce qui signifie que, du point de vue de la « production de richesse » le déficit n'est pas résorbé mais ne se creuse plus. Par ailleurs, la part wallonne dans le volume total des exportations belges montre une évolution favorable et la balance commerciale est nettement positive, révélant un regain de compétitivité régionale. Les enjeux pour la Wallonie sont l'accroissement du taux d'investissement en Recherche & Développement et le renforcement de la capacité d'innovation et de valorisation de la recherche ; le maintien voire la croissance de la part wallonne dans les exportations nationales ; la valorisation des spécificités de la structure économique ; le développement des secteurs porteurs.



Niveaux socioéconomiques par commune (selon l'indice socioéconomique de la Politique des Grandes Villes étendu à tout le territoire).

Le défi de la cohésion sociale est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de tous ses membres. Il suppose un accès effectif et durable pour tous aux droits fondamentaux (revenu digne, travail, protection de la santé, aide sociale, médicale et juridique, logement décent, environnement sain, formation, épanouissement culturel et social...). Par rapport à la moyenne belge, une plus grande partie de la population wallonne est exposée au risque de pauvreté. L'accès pour tous à un emploi stable et bien rémunéré, dans des conditions de travail équitables et de relations de travail démocratiques, n'est pas assuré. En matière de santé physique ou mentale, les résultats wallons, assez moyens dans le cadre européen, sont marqués par de fortes inégalités sociales. L'espérance de vie progresse, mais moins rapidement que la moyenne belge, qui lui est supérieure. La participation à la vie culturelle ou associative et l'utilisation de nouvelles technologies sont très inégales. Sur le plan du logement, les 30 000 ménages en attente

d'un logement social et quelque 10 000 résidents permanents dans des campings ou parcs résidentiels de week-end témoignent des difficultés à se loger pour la population wallonne à faibles revenus.

Les difficultés (revenus, logement, santé, emploi, équipements, scolarité, formation) tendent à se concentrer dans certains quartiers urbains, particulièrement des anciennes agglomérations industrielles ou zones industrielles en déclin. Mais elles ne sont pas absentes de la zone rurale, où elles prennent des expressions spécifiques, comme la difficulté d'accès à certains services. De nombreux outils d'aménagement du territoire peuvent avoir des influences en matière de cohésion sociale, mais ils restent limités en regard des moyens liés aux régulations du marché du travail ou aux redistributions dans le cadre de la sécurité sociale.

Le défi de la mobilité implique de maîtriser la demande, d'encourager le report vers des modes moins énergivores ainsi que de garantir l'accès aux transports pour tous. La mobilité a pour objet l'accomplissement des fonctions (travail, formation, culture, loisirs...) et joue un rôle

essentiel dans le développement du bien-être économique et social. La Wallonie est confrontée à une demande de mobilité croissante, des biens et des personnes, liée à la croissance démographique et économique ainsi qu'à l'étalement urbain et à l'éloignement des fonctions. En cas de politique inchangée, le transport de personnes (en personnes-kilomètres) augmentera de 30 % entre 2005 et 2030, une grande part générée par les voitures. Cela entraînera des pressions accrues sur les infrastructures routières et une forte détérioration des conditions de circulation, responsable de perte de temps et d'efficacité économique, et de diminution de la qualité de vie. En l'absence de mesures de priorisation, la part des transports en commun hors rail devrait diminuer suite à la baisse de la vitesse commerciale et de la ponctualité liées à la congestion sur le réseau routier. La part du transport ferroviaire devrait s'intensifier modérément et celle des modes doux rester minimale. La croissance et le vieillissement de la population requièrent une offre en mobilité quantitativement et qualitativement adaptée et accessible au plus grand nombre. Les défis climatique et énergétique imposent la maîtrise de la demande (circuler moins) et le report vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement (circuler autrement).

L'insertion dans les réseaux de transport et de communication transrégionaux est un enjeu pour la Wallonie. Les entreprises et les personnes doivent disposer d'une bonne accessibilité aux grands pôles européens et aux régions voisines via des réseaux de transports performants. La position centrale de la région au cœur des réseaux européens implique de revoir son insertion dans les réseaux voisins des voies navigables et du fret ferroviaire, dans la perspective de report modal et d'amélioration de la fluidité des échanges.

Colloque de la CPDT Territoires wallons : Horizons 2040

Les thématiques sectorielles

Les seize thématiques sectorielles retenues pour le diagnostic du SDER sont issues de l'analyse de deux documents, la Déclaration de Politique Régionale du

Gouvernement et la partie « diagnostic » du SDER de 1999. Elles concernent les secteurs suivants : l'habitat et les services, le commerce, les activités économiques et industrielles, le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation du sous-sol, le transport des personnes et des marchandises, la production, le stockage et le transport de

l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, les déchets, l'eau, les contraintes physiques et les risques, le patrimoine bâti, la biodiversité, le paysage. Nous ne pouvons bien évidemment pas les développer ici. C'est pourquoi nous nous limiterons à un focus sur une seule des thématiques : habitat et services.

Habitat et services, une des quinze thématiques sectorielles

Les enjeux territoriaux : la croissance démographique attendue, les défis énergétique et climatique et l'évolution des ménages imposent de réévaluer les besoins en logement et leur localisation ; l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'immobilier aura un impact sur la distribution des populations et sur les choix de vie ; le vieillissement de la population induira une demande accrue d'accès aux services et aux loisirs ; l'écart entre l'offre et la demande indique un déficit de 1 000 à 2 000 logements par an.

Le cadre : bien au-delà de la question du logement, la notion d'habitat englobe la manière dont l'homme organise son milieu de vie. Elle intègre aussi ici les services publics et les équipements communautaires. Le choix du lieu de résidence est lié aux besoins et aspirations des populations. Il peut être influencé par de nombreux facteurs parmi lesquels le cadre de vie, le prix de l'immobilier, le lieu de travail, les origines, l'offre de biens, services et équipements...

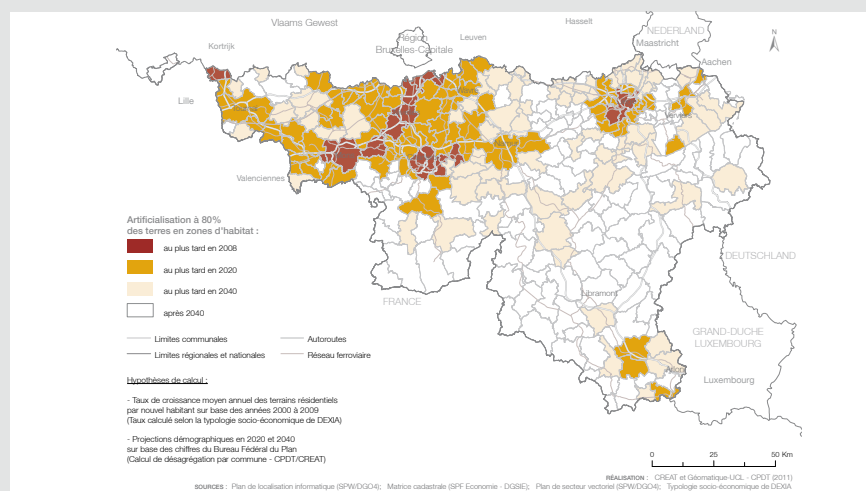
L'état des lieux : afin de comprendre les dynamiques résidentielles à l'œuvre ces dernières années, un état des lieux dresse le bilan des constats en matière de logements privés et publics ainsi que des services. Les principales tendances en matière de parc de logement privé portent sur l'évolution des superficies, du prix de l'immobilier et du foncier, et des typologies d'habitat. D'importants investissements ont été faits dans l'amélioration du parc de logement public. L'évolution démographique influencera essentiellement la taille des loge-

ments mais aussi les services liés aux soins de santé, aux lieux de loisirs et aux infrastructures scolaires.

Les besoins et les perspectives : sur la base de l'état des lieux, l'extrapolation des tendances observées ces dernières années est effectuée à l'horizon 2020 et 2040.

Plus d'habitants aura des conséquences en matière d'urbanisation : la politique d'aménagement du territoire doit prévoir l'espace pour la construction de nouvelles habitations proportionnellement à l'accroissement annuel du nombre de ménages. Cependant, face au changement structurel des ménages et au vieillissement, il est délicat de prédire le nombre et le type de logements susceptibles de répondre à la demande de demain. Les ré-

serve foncières actuelles se situent principalement dans les communes rurales au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Pour relever les défis, les seules solutions possibles sont la reconstruction de « la ville sur la ville » et la compacité de l'urbanisation (subdivision parcellaire, subdivision de logement, développement de l'habitat mitoyen...). Elles sont à adapter en fonction des contextes (villes, bourgs, villages) et des infrastructures existantes (gares, lignes de transport en commun, équipements de proximité...). Dans certaines communes les zones d'habitat sont déjà artificialisées à 80 %. D'autres communes présenteront un taux d'artificialisation de plus de 80 % en 2020 : à ce stade, il resterait pour la Wallonie environ 40.340 hectares de potentiel foncier brut, soit 22,3 % des zones d'habitat actuelles. En 2040, de nouvelles communes arriveront encore à



Artificialisation à 80 % des terres en zones d'habitat (CPDT, 2011).



Colloque de la CPDT Territoires wallons : Horizons 2040

80 % de saturation de leur zone d'habitat et le potentiel foncier brut ne représenterait plus que 14 815 ha, soit 8,2 % des zones d'habitat au plan de secteur. Néanmoins, à ce niveau de perspective, les incertitudes sont importantes.

La proportion des personnes de 65 ans et plus va nettement augmenter par rapport à la situation actuelle. Pour relever ce défi, il existe plusieurs leviers d'actions : par exemple, combattre la sous-occupation des logements (déménagement vers un plus petit logement), développer les services aux personnes âgées (soins à domicile, résidences services, maisons de retraite...).

A l'horizon 2040, les perspectives d'évolution de la taille des ménages par rapport à 2010

sont de plus 80 % de personnes isolées et couples monoparentaux ; moins 40 % de couples avec enfants ; plus 30 % de couples sans enfants. S'il paraît nécessaire de réévaluer les besoins en logement, il est difficile de prévoir quels types de logements répondront aux besoins des ménages de demain.

Un marché immobilier sous tension : l'objectif de garantir l'accès à un logement décent, abordable et durable se doit d'être poursuivi, surtout en regard de l'évolution des prix de l'immobilier et de ses conséquences sur le marché tant acquisitif que locatif. Ce qui implique de répondre aux questions suivantes : comment promouvoir une stratégie de rénovation massive du parc existant (essentiellement dans les mains de petits propriétaires privés)

afin de recycler et de créer de nouvelles unités de logements au sein des tissus existants ? comment soutenir la production de nouvelles formes d'habitat durable tenant compte notamment de l'évolution de la pyramide des âges ? où localiser ces logements en sachant que malgré l'augmentation de la construction d'appartements durant ces dernières années, le modèle de la maison isolée reste dominant avec comme corollaire un phénomène de périurbanisation ?

Le vieillissement de la population induira une demande accrue des services de santé et des loisirs et la croissance démographique et ses mutations induiront un déficit en établissements scolaires dans certaines communes.

Les thématiques spatiales

Les thématiques retenues sont au nombre de quatre. Pour chacune, des indicateurs et des cartes viennent appuyer la territorialisation des données. Encore une fois, nous ne développerons pas les résultats mais donnerons le cadre global et quelques éléments de contenu.

Le contexte européen, transfrontalier et sous régional est important dans l'analyse spatiale. Il est fondamental d'assurer une articulation cohérente entre le SDER en cours d'actualisation et les documents de référence européens, notamment l'Agenda territorial de l'Union européenne 2020, signé en juin 2011, qui présente les options européennes en matière de développement et de cohésion territoriale. Par ailleurs, les intentions des régions voisines en matière de développement, présentées dans des plans stratégiques de développement territorial et des plans

de transports, comportent une série d'intentions susceptibles d'avoir des impacts sur le territoire wallon. Enfin, le SDER de 1999 souligne la nécessité de mieux répartir les moyens au sein de la Région, et à différentes échelles, y compris le niveau supracommunal. Cette efficience peut se rencontrer entre autres par l'organisation sous-régionale du territoire.

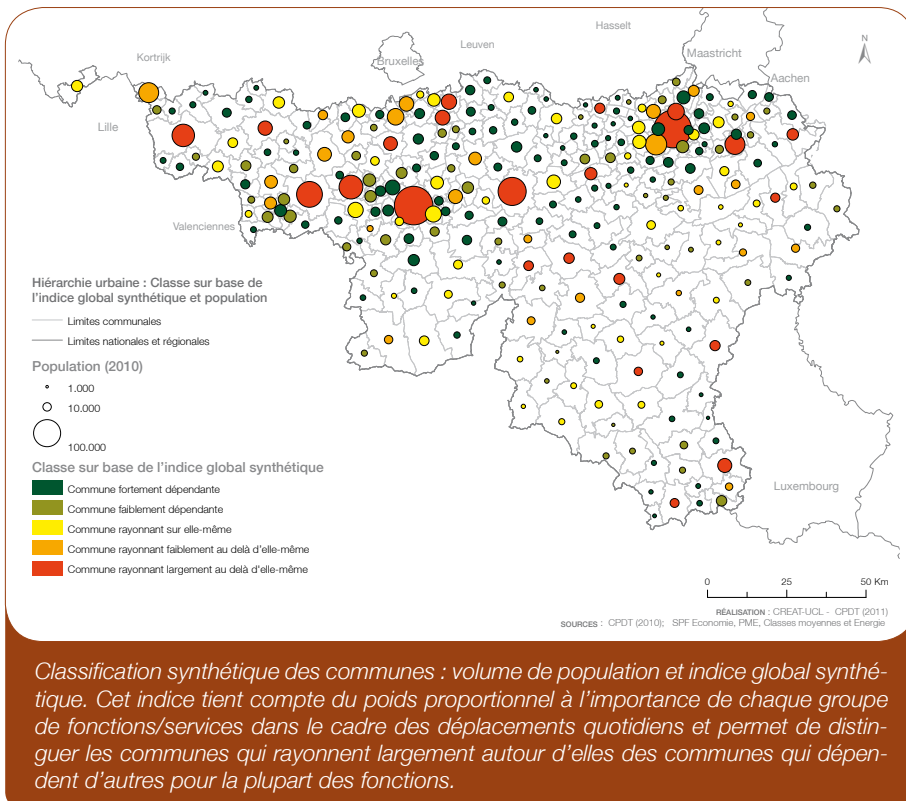
L'occupation du sol et les principales transitions entre terres (agricoles, artificialisées, boisées) sont une préoccupation majeure pour comprendre l'évolution de la structure spatiale wallonne. Les terres artificialisées sont en constante progression. Depuis 1980, la surface artificialisée a augmenté de près de 30 % au détriment des terres agricoles qui ont diminué de 7 %. Les surfaces urbanisées destinées aux activités économiques et aux loisirs ont cru de 89 % et celles liées aux terrains résidentiels de 41 %. Les perspectives d'évolution et de saturation des zones d'habitat inscrites au plan de secteur sont assez différentes selon les communes.

La hiérarchie urbaine est une notion qui fait référence à la reconnaissance de divers niveaux de services que fournissent les entités du territoire : selon la théorie des places centrales de Christaller, les services à la personne se distribuent sur un territoire de façon à se concentrer de manière hiérarchique en fonction de la fréquence à laquelle on recourt à ceux-ci.

L'aire d'influence d'une commune, quant à elle, fait référence à un espace territorial situé à l'extérieur d'une commune, dans lequel cette dernière exerce une attractivité liée à l'exclusivité ou du moins la prépondérance de son offre en services, emplois, loisirs, commerces... **Les aires d'influence des pôles d'emploi et des pôles urbains** sont délimitées en se basant, pour les premiers sur les déplacements domicile-travail et pour les seconds sur plusieurs motifs de déplacements.

La principale utilité de l'analyse de la hiérarchie urbaine et des aires d'influences est d'alimenter les réflexions relatives à la

Colloque de la CPDT Territoires wallons : Horizons 2040



Classification synthétique des communes : volume de population et indice global synthétique. Cet indice tient compte du poids proportionnel à l'importance de chaque groupe de fonctions/services dans le cadre des déplacements quotidiens et permet de distinguer les communes qui rayonnent largement autour d'elles des communes qui dépendent d'autres pour la plupart des fonctions.

structure spatiale du SDER. Par exemple, ces réflexions peuvent être utiles en vue de minimiser la demande en mobilité via une répartition spatiale et une maîtrise de l'ampleur des équipements, des emplois et des services au vu de la population desservie et de son évolution ; d'assurer l'équité territoriale dans la répartition des services et fonctions ; de mettre en place une nouvelle gouvernance supracommunale ; ou encore d'assurer le positionnement adéquat des grandes villes wallonnes vis-à-vis de l'accueil des fonctions métropolitaines et des villes wallonnes dans le processus de métropolisation de l'économie.

Les relations villes – campagnes impliquent de se poser la question de ce qu'est aujourd'hui une ville et un espace rural. Jusqu'au début des années 1960, ces espaces s'opposaient et étaient caractérisés par des critères fonctionnels

et d'occupation du sol : densité du bâti, mixité des fonctions et concentration de l'activité économique et commerciale dans les villes, forte présence de l'agriculture et de la forêt combinée à une faible densité de population dans les campagnes. Mais les espaces ruraux sont confrontés depuis des décennies à de profondes mutations qui ont modifié leurs structures et paysages. Ils sont caractérisés par la multifonctionnalité et le secteur agricole, qui faisait leur caractéristique économique majeure, y occupe une place marginale. La rurbanisation est importante en Wallonie en raison de son réseau de villes moyennes et petites et de son importante infrastructure de communication. Quant aux villes, plusieurs espaces sont en jeu : les quartiers centraux (combinant connectivité, densité, mixité fonctionnelle), les espaces périurbains (conséquence d'une mobilité facilitée dès les années 1970),

l'agglomération morphologique ou fonctionnelle (tentative de réponse aux enjeux de la supracommunauté). Les villes attirent surtout des populations jeunes (étudiants, jeunes ménages sans enfants, isolés ou familles monoparentales) et sont des lieux que les classes moyennes quittent une fois stabilisées sur le plan personnel et professionnel. Les migrations résidentielles vers des espaces moins denses en périphérie sont à l'origine de l'étalement urbain et de sa poursuite. Les spécificités des espaces ruraux sont l'important potentiel des ressources biologiques, la vulnérabilité face au « pic pétrolier », les nouvelles dynamiques de gestion des territoires ruraux. Les spécificités des villes sont un habitat ancien mais offrant un potentiel en matière de développement durable, des quartiers centraux précarisés et une offre satisfaisante en équipements, services et transports. Il n'existe pas encore de réelle politique de la ville en Wallonie. Une stratégie de développement urbain intégré pour les villes wallonnes serait souhaitable.

Du diagnostic à l'actualisation du SDER

Le diagnostic du SDER fera l'objet des communications du colloque de la CPDT les 21 et 22 novembre prochains à Liège, au cours duquel les scénarios élaborés par l'Institut Jules Destrée seront soumis à débat. La synthèse du diagnostic sera consultable et téléchargeable sur le site de la CPDT, ainsi que sa version longue, à savoir les notes de recherche détaillées sur chacun des défis, des secteurs et des approches spatiales. L'ensemble de ce diagnostic sera transmis à l'auteur de projet choisi pour actualiser le SDER.



Formation

La dimension du paysage dans l'aménagement du territoire



Isabelle Poussart, architecte, est conseillère en aménagement du territoire et urbanisme depuis 2004 à la commune de Clavier. Au sein du service d'urbanisme, elle s'occupe aussi des permis d'environnement et est agent relais pour le PCDR.

Clavier, commune typiquement rurale, fait partie du Condroz liégeois. Elle s'étend sur une vaste superficie, possède de nombreuses zones et exploitations agricoles, pour un faible nombre d'habitants (4.300 – 4.500). Ses paysages sont caractéristiques du plateau condrusien.

Isabelle Poussart a choisi cette année le module de cinq jours consacré à « la dimension du paysage dans l'aménagement du territoire ». Un des objectifs de celui-ci était d'aboutir à l'analyse de dossiers, amenés par les conseillers, pour lesquels il y avait de réels enjeux paysagers. Isabelle est sortie enthousiaste de la formation : « J'ai fait mon mémoire en architecture sur « la méthode d'analyse paysagère d'un site », car le sujet m'intéressait déjà. Mais je ne savais pas comment appréhender la question des paysages lors des délibérations sur les permis, avec un vocabulaire et des cri-

tères précis. Dès les premières méthodes d'analyse de la formation, j'ai essayé de les appliquer dans les projets présentés dans la commune, même si je ne pouvais pas toujours, dans le temps imparti, remplir toutes les étapes du processus. »

Lors de la première journée, les conseillers ont apporté et commenté deux photos de paysages de leur commune, l'un qu'ils appréciaient et l'autre qu'ils n'appréciaient pas. La suite de la formation, faite d'exposés théoriques, de travaux en atelier et d'analyses sur le terrain, leur a permis d'objectiver leur appréciation,

avec un vocabulaire approprié et commun et des critères plus objectifs. Elle leur a fourni les bases théoriques de ce qu'est un paysage, des structures paysagères et des pratiques traditionnelles locales à prendre en compte. Elle leur a donné les outils méthodologiques leur permettant de développer les capacités à prendre les bonnes décisions concernant la demande de permis pour un projet, tant en amont (par la connaissance des paysages et l'utilisation de divers outils) qu'en aval (à travers la composition paysagère et la gestion des paysages).

La formation a souligné l'importance d'une vision globale et des actions paysagères pro-actives, prenant en exemple une charte urbanistique pour un îlot rural d'entreprises, un programme paysager pour un parc naturel... Les formateurs expliquent : « Une vision globale de ses paysages évite à la commune de réagir au cas par cas lors de l'introduction de demande de permis ». Il est en effet plus judicieux de préalablement bien caractériser les paysages de la commune et de développer sur cette base une stratégie en la matière. Ce cadre pro-actif et la compréhension des structures paysagères locales sont deux éléments qui interpellent Isabelle : « La formation correspond à ce dont j'ai besoin en tant que conseillère à Clavier : la commune est en effet engagée depuis 2009, avec six autres communes, dans le « GAL (groupe d'action locale) du Pays des Condruses », portant plusieurs projets. Parmi ceux-ci, le projet d'aménagement du territoire comprend un programme paysage ayant pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques paysagères locales et de les intégrer dans les projets d'aménagement du territoire. »



Dans la commune de Clavier, le site typiquement condrusien de Vervoz est classé « patrimoine exceptionnel de Wallonie ».

La dimension du paysage dans l'aménagement du territoire

téristiques condrusiennes des paysages et de développer des projets paysagers transcommunaux. Il est très utile pour moi d'avoir cette vision globale régionale et de prendre connaissance des méthodes d'analyse paysagère cohérentes, comme celle présentée lors de la formation CPDT, complétant la méthode d'observation des paysages, plus accessible et à la portée de tous les habitants, utilisée par le GAL. »

La Convention européenne du paysage, adoptée en 2000 par le Conseil de l'Europe, est le cadre actuel de toute compréhension et politique paysagères. Elle présente le paysage comme une composante essentielle de la qualité de la vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Elle vise à protéger, aménager et gérer les paysages. Ceux-ci sont tous pris en compte, quels qu'ils soient (ruraux, urbains, industriels...) et quelle que soit l'appréciation que l'on en a : ils sont définis comme « la partie du territoire telle qu'elle est perçue par la population ». Les formateurs précisent « Les conseillers sont venus avec des photos de paysages naturels et très peu de paysages bâtis. Or leur interven-

tion est surtout déterminante dans les zones bâties ou à bâtir et ils ont rarement l'occasion de traiter des dossiers dans les zones vierges. Nous voulions montrer comment un projet peut s'intégrer dans un paysage, mais aussi le restructurer ou encore y être caché, cela afin de donner des pistes alternatives pour l'acceptation d'un projet. »

La Convention européenne du paysage est le point de départ des « Atlas des Paysages de Wallonie »¹ réalisés par la CPDT. Le volume 3 est consacré au Plateau condrusien, ensemble paysager dans lequel se situe Clavier, où travaille Isabelle. « L'Atlas a été très bien accueilli dans la commune. Nous en avons d'ailleurs commandé plusieurs exemplaires pour la bibliothèque car la population est intéressée. Elle y trouve des explications pour des sujets qui la concernent. »

Il est intéressant d'avoir une approche plus générale pour apprécier l'intégration d'un projet dans le paysage, de partir d'une échelle plus large que celle dont les conseillers ont l'habitude, qui est souvent celle de l'urbaniste ou de l'architecte. Ceux-ci se sont donc attelés à affiner

une grille d'analyse et ont participé à un atelier d'exercice pratique qui consiste à repérer sur une carte les lignes de crête, principales et secondaires, afin de déterminer les points de vue sur le projet. C'est ainsi que sont définis l'unité paysagère, la zone de visibilité et les périmètres d'enjeux paysagers. Aller ensuite sur le terrain permet de se rendre compte de la réalité, ce qui est irremplaçable pour vérifier l'impact visuel d'un projet et en tenir compte pour l'accepter, proposer de le modifier ou le refuser. Isabelle confirme l'intérêt de la démarche : « J'ai beaucoup aimé le travail en atelier, celui sur les outils méthodologiques du premier jour et celui sur la définition des lignes de crête et des fonds de vallée. Après avoir repéré sur la carte des points de vue où s'arrêter, nous sommes allés sur le terrain. Cela nous a vraiment ouvert les yeux ! Le conseiller, qui connaissait pourtant bien le projet sur sa commune, était aussi étonné que nous : à partir des lignes de crêtes, il a vu le projet autrement, avec des éléments auxquels il ne s'attendait pas. Pour ma part, j'ai pris conscience que cette démarche est importante pour tous les projets. J'en ai parlé à la CCATm et depuis, quand il y a un dossier à discuter, on essaye d'avoir une vision plus large sur le projet et certains font de petits reportages photos depuis les lignes de crête. »

Laissons la conclusion à Isabelle : « La formation a déclenché une réflexion profonde, tant au niveau méthodologique qu'humainement. Je trace des périmètres, j'explique au Collège. Et comme notre région est concernée par l'implantation d'éoliennes et que le paysage tracasse la population, je peux aussi, notamment via la CPDT, être un relais, informer, conseiller des articles à lire ou des personnes ressources... »



L'analyse sur le terrain, une étape importante dans l'appréciation d'un projet.

¹ Les « Atlas des Paysages de Wallonie » (trois tomes parus à ce jour) ont fait l'objet d'articles dans la Lettre de la CPDT n° 15, 21, 26. Ils peuvent être commandés ou téléchargés sur le site de la CPDT (voir publications).

Publications

Où l'on n'a pas fini de parler du pic du pétrole

L'an dernier, les recherches de la CPDT se sont concentrées sur le pic du pétrole et ses conséquences sur le territoire. Ce fut le fil conducteur du colloque 2010. Ces recherches et le colloque y consacré ont donné lieu à différentes publications.

A tout seigneur tout honneur, les actes du colloque éponyme : « La dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre ». Pour rappel, le premier jour du colloque avait objectif de faire le point sur les recherches menées par la CPDT et de les soumettre aux regards critiques d'experts

développement territorial par Jean-Pascal van Ypersele, vice-président du GIEC, le deuxième jour a permis de partager les expériences des politiques régionales en matière de réduction de la consommation énergétique. Les séminaires thématiques ont permis la mise en débat contradictoire des recherches de la CPDT avec des expériences de terrain.

logement. Mais comment s'adapter à un monde où le pétrole ne sera plus ni abondant ni bon marché ? Les auteurs prônent un certain nombre de recommandations pour un aménagement du territoire moins dépendant de l'énergie. Autant de pistes de réflexion pour le consommateur et de débat pour les citoyens.



et de scientifiques étrangers, tels Michel Wautelet, Kobe Boussauw ou Frank Witlox. Les défis énergétiques étaient abordés par différents intervenants à l'échelle de l'habitat, des agglomérations urbaines ainsi qu'à l'échelle régionale (Mindjid Maïzia, Anne Grenier, Cécile Bonnet, Jean Laterrasse). Après un recadrage des liens entre les changements climatiques et le

Le numéro 6 de Territoire(s) wallon(s), disponible depuis avril dernier, propose une table des matières très riche, avec des communications inédites et un résumé des débats en ateliers. Il se clôture par la retranscription de la table ronde qui a réuni quatre parlementaires wallons, Xavier Desgain (Ecolo), Michel de Lamotte (CDH) Didier Hélin (MR) et Marc Bolland (PS).

Un dépliant « Pic du pétrole »

Quels seront les effets de l'augmentation du prix du pétrole sur le territoire et sur notre quotidien ? Ce dépliant à l'usage d'un public curieux (écoles secondaires, associations...) propose des réponses à cette question dans les domaines de la mobilité, de l'agriculture et du



Nos publications sont consultables et téléchargeables sur le site www.cpdt.be.

On peut les commander au 0800/11 901 ou à publications@spw.wallonie.be

Territoires(s) wallon(s) : 10,00 €
Dépliant : gratuit